

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



Rapport du Conseil communal au Conseil général

BILAN DE LÉGISLATURE 2004-2008



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS
RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

concernant le bilan de législature 2004-2008

(du 10 mars 2008)

AU CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la présidente,

Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

1.1. La Chaux-de-Fonds, espace et temps, espace du temps

En accompagnant pour la première fois la planification financière d'un véritable programme de législature, le Conseil communal a annoncé, en février 2005, sa volonté de fédérer l'action des acteurs publics et privés autour d'un projet clair pour La Chaux-de-Fonds. Il a ainsi proposé un diagnostic des forces et faiblesses de la Ville et un projet articulé autour de 5 axes prioritaires :

1. une politique de relations extérieures active et ciblée ;
2. la valorisation du patrimoine et des activités culturelles ;
3. la consolidation des technologies de pointe au sein d'une économie diversifiée offrant des services et un habitat de qualité ;
4. le souci de la qualité de vie, en particulier pour les familles, et le développement durable ;
5. l'utilisation des institutions et des finances comme instruments plutôt que comme freins.

Pour chacun de ces axes, des projets concrets étaient proposés et offraient la base de la planification financière.

Arrivé au terme de la législature, le Conseil communal a souhaité dresser le bilan des quatre années écoulées en écho au projet présenté en début de législature, c'est-à-dire en fonction des cinq axes rappelés ci-dessus et des projets annoncés, plutôt que dicastère par dicastère ou service par service.

Avant d'entrer dans une analyse de détail des projets réalisés, deux constats principaux peuvent être dressés.

Premièrement, la situation financière extrêmement détériorée qui prévalait au début de la législature a marqué profondément l'ensemble de celle-ci. Elle a contraint à faire du nécessaire assainissement la priorité absolue, pour restaurer la crédibilité et la capacité d'action et de choix des autorités et la capacité d'investir de la Ville. Elle s'est aussi simultanément révélée comme l'un des catalyseurs de réformes extrêmement importants, ainsi que l'avait souhaité le Conseil communal.

Deuxièmement, le choix du Conseil communal d'élaborer un véritable programme de gouvernement s'est avéré très précieux tout au long de la législature. Le document, adopté par le Conseil général, s'est en effet souvent révélé comme une référence pour arbitrer les choix qui se sont présentés au Conseil communal. Il a ainsi contribué à la cohérence de l'action de l'Exécutif et à la cohésion du collège.

Le seul regret que peut exprimer rétrospectivement l'Exécutif est celui de n'avoir pas réussi à faire de ce document une base de travail pour organiser les collaborations entre la Ville de La Chaux-de-Fonds et ses partenaires, en particulier l'Etat. Le programme de la législature cantonale a en effet donné des impulsions parfois contradictoires à celles que nous venions de tracer, forçant le Conseil communal à s'adapter aux orientations imposées par le Canton. Au vu de cette expérience, on peut légitimement s'interroger sur l'opportunité d'une inversion du rythme des législatures, en pensant qu'une législature communale dont le début suivrait celui de la législature cantonale (plutôt que l'inverse aujourd'hui) permettrait certainement une meilleure coordination de l'activité des autorités des différents niveaux institutionnels.

A l'heure du bilan, on ne peut que mentionner en premier lieu les très nombreuses et très profondes réformes entreprises durant cette législature. Presque l'ensemble des services ont vu leur organisation et leurs prestations repensées, un fonctionnement transversal beaucoup plus systématique a été introduit dans l'administration de la Ville et de très nombreuses collaborations avec d'autres Villes, avec d'autres communes et avec l'Etat ont été mises en œuvre, donnant lieu la plupart du temps à des services ou institutions nouvelles. Sur ce dernier point, les exemples les plus parlants sont notamment ceux de la police unique et du nouveau Service du domaine public, du Service informatique de l'entité neuchâteloise, de la constitution de Viteos SA (fusion de SIM SA avec les services industriels de Neuchâtel et absorption de Gansa), de la fusion des TC et des TRN, de la nouvelle caisse de pensions unique, du Service des forêts organisé en commun avec Le Locle, du Service de l'état civil unique pour l'ensemble des Montagnes neuchâteloises, du regroupement de Sombaille Jeunesse et de la Maison des jeunes et de celui des sociétés d'incinération des déchets (CRIDOR et SAIOD). Un concept de collaboration « 3 villes – Etat » a également vu le jour dans le domaine du sport. Le regroupement de toutes les tâches liées à la sécurité, l'organisation d'un seul service pour l'urbanisme, l'environnement, l'énergie et les transports, et l'externalisation de la clinique dentaire constituent également des exemples des réorganisations entreprises.

Ces importantes réformes, associées à une grande rigueur et à des procédures revues dans la gestion des effectifs de personnel et des investissements et, il est vrai, à une santé retrouvée de l'économie, ont permis de rétablir progressivement une situation financière plus saine.

Des restrictions ont certes dû être consenties dans de nombreux domaines, mais toujours l'Exécutif s'est astreint à ne pas porter atteinte aux équilibres essentiels et au développement futur de la ville, donc à ses ressources. On peut dès lors résumer l'effort demandé à chacun au cours des quatre dernières années en disant qu'il fut soutenu et parfois douloureux, mais que l'essentiel a été préservé.

En matière de **relations extérieures**, la législature a été principalement axée sur la constitution d'un réseau de relations au sein de l'Arc jurassien et sur la mise en œuvre de nombreuses plateformes de collaborations dans la perspective du RUN, de la nouvelle politique régionale de la Confédération et de la politique des agglomérations. Le bilan est donc celui de la mise en place d'outils qu'il faut désormais mettre au service de projets en dépassant la logique purement institutionnelle.

En ce qui concerne le **patrimoine**, les maîtres mots des quatre ans écoulés sont « Le Corbusier », « Art Nouveau » et « Urbanisme horloger ». La législature a en effet vu l'inauguration de la Maison blanche restaurée et le classement de la Villa turque, deux réalisations majeures de Le Corbusier, dont l'œuvre fait depuis janvier 2008 l'objet d'une candidature, sous la responsabilité de la France, pour son inscription au patrimoine mondial. Les « Quatre saisons Art Nouveau » ont de leur côté rencontré un vif succès et ont contribué à une image renforcée de la ville, comme le témoigne son inscription en tant que site principal d'un itinéraire « Arts et Architecture » défini par Suisse Tourisme. Les manifestations « Art Nouveau » ont également donné l'occasion de renforcer la présence et la notoriété de La Chaux-de-Fonds au sein de réseaux scientifiques internationaux. Quant à l'urbanisme horloger – c'est-à-dire la marque de l'essor industriel des 19^e et 20^e siècles sur le développement des villes des Montagnes neuchâteloises – , il constitue la substance de la candidature des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, déposée en décembre 2007 auprès de l'UNESCO, en vue de leur inscription comme site du patrimoine mondial de l'humanité. La législature a également vu l'achèvement de la rénovation de la Bibliothèque de la ville et l'approfondissement de nombreuses études concernant les musées, aux plans de leur organisation, de leur localisation et des prestations offertes.

En matière de **développement**, les projets urbanistiques du Crêt-du-Locle et de l'ancienne gare aux marchandises ont concrétisé les ambitions de développement qualitatif du Conseil communal. Leur équipement est en cours. Une nouvelle dynamique s'est également fait jour dans le domaine immobilier où de nombreux projets traduisent la confiance que la région a retrouvée auprès des investisseurs. Les immeubles communaux, malgré un effort d'amélioration régulière, accusent toujours un retard important d'entretien et plusieurs projets de rénovation complète ont été élaborés. L'essor de l'industrie horlogère est également à la source d'une notable amélioration de la situation économique de la ville et d'une progression historique de l'emploi.

A ce sujet, notons la présence accrue de services cantonaux en ville avec l'implantation du Bureau des agglomérations et des régions (le BAR, la structure centrale du RUN, quinze emplois), l'implantation prochaine du siège de la caisse de pensions unique de la fonction publique (30 emplois) et le regroupement annoncé sur le site de la prison des services pénitentiaire, d'exécution des peines et de probation (23 emplois). La démographie, en baisse régulière d'environ 100 personnes par an entre 2004 et 2007, s'est inscrite pour la première fois en hausse en janvier 2008, attestant d'une attractivité retrouvée de la Ville.

Quant à l'objectif d'une **qualité de vie** accrue, il s'est traduit par de nombreux projets. Projet associatif dans le quartier Esplanade, premières étapes de mise en œuvre d'une véritable police de proximité, premières réalisations de revalorisation du quartier des Forges, rénovation de la Grande Fontaine, programme de sécurisation des abords des collèges, réhabilitation des places de jeux, réaménagement de la place du Marché, développement de l'offre en structures d'accueil (crèches, repas de l'écolier, etc.), rénovation des installations de la patinoire, projet de halle de gymnastique « Volta », etc.

Dans le domaine des **finances et de l'organisation**, c'est bien sûr l'amélioration régulière de la situation financière, avec le retour à un résultat positif en 2007 suite au déficit historique de 18 millions de francs en 2004, qui vient en premier à l'esprit. Cette amélioration a d'ailleurs permis de réduire de 2,5 millions environ la contribution annuelle des autres communes en faveur de La Chaux-de-Fonds au titre de la péréquation. Cette évolution ne fait toutefois que traduire les imposantes réformes et les nombreuses innovations introduites durant la législature. Des projets informatiques d'envergure et la modernisation des méthodes de travail qui en découlent, un régime de rémunération révisé, des progrès importants concernant le statut du personnel (réduction du temps de travail liée à l'âge, octroi de cinq semaines de vacances au minimum pour tous), une attention particulière à la santé et à la formation des collaborateurs, une approche transversale des dossiers traités, des procédures systématiquement revues et la constitution de véritables pôles de compétences (informatique, bâtiments, finances, ressources humaines, etc.) sont autant d'éléments qui marquent la modernisation qui est intervenue dans le fonctionnement de l'administration. Rigueur financière, remise en question systématique de toutes les prestations, réduction des effectifs et regroupement de services sont en outre venus accompagner ces réformes, que le Conseil communal s'est attaché à mener dans toute la mesure du possible avec les services et leurs collaborateurs et non contre eux.

Au niveau de la **planification financière**, les bases de travail de la précédente législature se sont rapidement avérées trop ambitieuses. Bien que le plan financier prévoyait 160 millions d'investissements sur 4 ans (en baisse de 20 % par rapport à la période 2001 – 2004), c'est environ 50 % de ce montant qui aura finalement été engagé sur l'ensemble de la législature 2004 – 2008 (sans compter les désinvestissements : vente du patrimoine de l'hôpital et du CIFOM, cessions d'immeubles et de terrains, etc.). Mettant la priorité sur les investissements d'entretien des infrastructures existantes et sur les projets de développement à même d'apporter dans la durée de nouvelles ressources à la Ville, la politique d'investissement est aussi à la source de l'amélioration des finances, les charges d'amortissement et d'intérêts s'étant considérablement réduites au cours de la législature.

Enfin, l'écart entre les budgets et les comptes a notablement diminué, attestant d'une meilleure maîtrise globale de la politique d'investissement.

Sur le plan politique, on rappellera que cette législature était la première à débiter par une élection des membres du Conseil communal par le peuple et que l'Exécutif était également pour la première fois placé sous la présidence de l'un de ses membres selon un tournus annuel. Les remplacements de Mme Stähli-Wolf à fin 2005 et de M. Barben dans le courant de l'année 2006 ont dès lors été assurés sans nouvelle élection, les « viennent-ensuite » ayant été désignés automatiquement pour leur succéder.

Enfin, cette législature aura été celle de la mise en œuvre effective de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne. Offrant un vaste espace de rayonnement pour le pôle urbain de La Chaux-de-Fonds, cette ouverture, conjuguée à l'évolution favorable de l'économie, a conduit à une forte croissance du travail frontalier. Si celui-ci répond indéniablement aux besoins de l'économie de la région et s'inscrit naturellement dans une dynamique d'accroissement des flux pendulaires, il n'en constitue pas moins un sujet d'attention pour les autorités.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir prendre acte du présent bilan de législature.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
Laurent Kurth Sylvain Jaquenoud

2. Programme de législature 2004-2008 : projets

2.1. Axe n°1 « Relations extérieures : une politique active basée sur trois piliers »

La législature 2004-2008, a vu s'intensifier les relations de la Ville avec ses partenaires de l'Arc jurassien, au sein du réseau urbain neuchâtelois (RUN) et avec les communes de la région, canton de Berne et France voisine compris. Ne produisant pas toujours des résultats immédiatement visibles, les liens tissés dans ce cadre permettent à la fois la réalisation de projets et la résolution de problèmes en commun à des échelles adaptées et une meilleure prise en considération des enjeux importants pour l'avenir de la Ville. Ils accroissent également le rayonnement et l'image de la Ville à l'extérieur. Dans le contexte de profonds changements aux plans fédéraux et cantonaux (politiques régionale et des agglomérations, réformes de structures, etc.), la législature écoulée a surtout permis de mettre en place les nouveaux outils et les nouvelles institutions qui serviront de support au travail par projet à l'avenir.

Au plan international, outre les contacts réguliers avec la France voisine, des relations avec diverses villes européennes ont été entretenues dans le cadre du projet Art nouveau et des villes abritant des réalisations de Le Corbusier.

Le Conseil communal a ainsi participé à la constitution de l'association RUN, regroupant l'ensemble des communes et groupements de communes ayant souhaité travailler à des projets communs dans le cadre de la politique régionale ou de la politique des agglomérations. Le Conseil communal est représenté dans le comité directeur de l'association.

La Ville de La Chaux-de-Fonds a assumé la présidence de l'association Centre-Jura (communes du Haut-Vallon de St-Imier, de la Ferrière et de Tramelan et Mont-Tramelan ainsi que les communes des Montagnes neuchâteloises), dont les statuts ont été adaptés à la fin du régime de la LIM et à la mise en œuvre du RUN. Le personnel de l'association a été intégré à l'équipe de projets du RUN (Bureau des agglomérations et des régions), qui s'est installée à La Chaux-de-Fonds. Un contrat de région a été signé entre l'Etat et la région, concernant en particulier ses communes neuchâteloises.

Une association a vu le jour entre les trois villes du canton de Neuchâtel, qui doit permettre la mise en œuvre concrète du RUN par une meilleure complémentarité et une plus grande coordination dans l'action de ces trois collectivités. Un contrat d'agglomération a été signé entre les trois villes et l'Etat.

La mise en place d'une association entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds, constituant la plateforme institutionnelle du pôle « montagnes » de l'agglomération RUN, est en cours après l'échec du processus de fusion rejeté par les autorités locloises au terme du processus d'information et de consultation de la population.

Un groupement local de réflexion territoriale transfrontalière (GIRTT), instauré en vertu des accords de Karlsruhe, a également vu le jour et servira à l'avenir de plateforme institutionnelle pour l'agglomération urbaine du Doubs (AUD), regroupant les

communes de Morteau, Villers-le-lac, Le Locle et La Chaux-de-Fonds. Des projets en matière de transports et de formation ont notamment été initiés dans ce cadre.

La Ville de La Chaux-de-Fonds a en outre participé à la mise en place et assumé la présidence de la conférence régionale des transports des Montagnes neuchâteloises, à laquelle participent avec voix consultative des représentants des Franches-Montagnes, du Jura bernois et du Val de Morteau.

La Ville s'est également engagée à soutenir les parcs naturels régionaux du Doubs et de Chasseral.

Par ailleurs, les relations au sein du réseau des villes de l'Arc jurassien se sont intensifiées et ont reçu le soutien de la Confédération (projet modèle de la politique des agglomérations). Elles ont permis de mettre en œuvre des projets communs, notamment dans les domaines touristique et énergétique. Des relations bilatérales avec les villes neuchâteloises ainsi que Bienne, Yverdon et Delémont ont été initiées ou renforcées.

Enfin, la Ville de La Chaux-de-Fonds a été très souvent initiatrice, ou à tout le moins partie prenante active, à d'importants projets de réorganisation de services entre collectivités. Parmi les plus importantes réalisations de la législature, citons notamment :

- la mise en œuvre de l'établissement hospitalier multisite (EHM, devenu hôpital neuchâtelois – HNe) par l'intégration de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds comme l'un des 7 centres de soins de cette nouvelle entité ;
- le regroupement de la police locale avec la police cantonale, jetant les bases de la police unique neuchâteloise, et création du service du domaine public ;
- la constitution de VITEOS, par le regroupement des services industriels des trois villes et l'intégration de GANSA, regroupant ainsi la distribution de 4 fluides et énergies (eau, gaz, électricité et chauffage à distance) ;
- la fusion des compagnies de transports TC et TRN ;
- le regroupement du service informatique communal avec le service informatique de l'Etat, jetant les bases du service informatique unique de l'entité neuchâteloise ;
- la constitution d'une caisse de pensions unique pour l'ensemble de la fonction publique neuchâteloise, par le regroupement des caisses des villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds avec celle de l'Etat ;
- le regroupement dans une même société des activités de gestion et d'incinération de déchets de CRIDOR SA et de SAIOD SA, anticipant sur les défis à venir liés au renouvellement des installations de ces sociétés .

D'autres projets de même nature, bien que non aboutis au terme de la législature, ont également été initiés, en particulier dans le domaine des gérances des immeubles et des offices de logement (Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds et Etat).

2.2. Projets liés à l'axe n°2 « Patrimoine et culture, ou comment marier passé et présent pour construire l'avenir »

2.2.1. Projets stratégiques

Mise en valeur du patrimoine urbain

Quatre saisons Art nouveau :

Ce projet a été mené avec succès, en allant au-delà des objectifs fixés tout en occasionnant une dépense moindre que le cadre du crédit accordé. Un bilan complet a fait l'objet d'un rapport d'information au Conseil général (Rapport du 12 mars 2007).

Candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO

Le dossier de candidature a été officiellement déposé par la Confédération au siège de l'UNESCO à Paris le 21 décembre 2007 après trois ans de travail commun entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds et avec l'appui du canton et de la Confédération. La décision du Comité du patrimoine mondial n'est pas attendue avant l'été 2009. Le cadre budgétaire est maîtrisé, la participation de la Ville ne devrait pas dépasser 192'000.00 (Cf. également Rapport au Conseil général du 29 août 2005 et celui du 12 septembre 2007). Le bilan en terme d'image est déjà excellent.

Patrimoine Le Corbusier

Le gouvernement français a décidé de déposer en 2008 la candidature au patrimoine mondial des chefs-d'œuvre de Le Corbusier dont font partie la Maison blanche et la Villa turque. Le succès de la restauration et de la mise en valeur de la Maison blanche, ainsi que le nombre d'expositions internationales consacrées à Le Corbusier où la période chaux-de-fonnière occupe une place significative démontrent le potentiel de ce patrimoine pour notre ville. En outre, les propriétaires de la Villa turque ont accepté que celle-ci soit classée, renforçant ainsi les chances de la candidature.

Création d'une équipe de chefs de services formés à recevoir des experts extérieurs souhaitant visiter la ville.

De nombreuses visites de la Ville ont été organisées avec le soutien de plusieurs chefs de services. Ce projet n'a toutefois pas pris l'ampleur souhaitée. Aucune équipe n'a encore formellement été mise en place, excepté dans le cadre de l'association Maison Blanche.

Etude d'une signalisation originale des zones 30 par la création de "portes" couplées à une signalisation des éléments du patrimoine situés dans lesdites zones.

Les seuils d'entrées des zones 30km/h sont à l'étude ; parallèlement les éléments du patrimoine seront mis en valeur dans le cadre de l'affichage culturel.

Mise en valeur du MIH et du MH dans le prolongement de la réflexion lancée autour de « 1 parc, 3 Musées »

Le Musée international d'horlogerie a initié avec ces deux voisins, le Musée d'histoire et le Musée des Beaux-Arts, une réflexion sur la possible mise en valeur d'un site - le Parc des Musées - dans un premier temps par un lien physique entre les 3 institutions,

la pré-étude s'étant opérée durant la précédente législature. Durant la présente législature, les études se sont approfondies et ont exploré différentes pistes. Celle du RUN, avec une réflexion cantonale, a permis d'écarter certaines options qui n'auraient pu permettre à notre région une réelle mise en valeur de son patrimoine. Celle d'un lien physique entre le Musée international d'horlogerie et le Musée d'histoire, par le biais d'un souterrain, présentait certes des avantages non négligeables : billetterie commune, vestiaires, boutiques, sanitaires réunis en un seul lieu, extension du Musée d'histoire par ledit souterrain qui permettait de créer un lien en images entre histoire et horlogerie. Cette option présentait aussi des inconvénients comme, pour les visiteurs, la perte de visibilité de la villa Sandoz - qu'occupe le MH - et des frais considérables liés à ces travaux. Ces éléments négatifs ont eu raison du projet. L'abandon de l'accès souterrain au Musée d'histoire évitait de créer un axe trop privilégié entre deux institutions et permettait d'intégrer mieux le Musée des Beaux-Arts au sein du complexe muséographique. De ce très ambitieux projet, on a glissé imperceptiblement vers une restructuration beaucoup plus profonde des trois institutions muséales de la ville. Un mandat a été confié aux conservateurs pour étudier les possibles mises en commun des diverses ressources, puis à un consultant externe pour structurer l'ensemble des pistes explorées avant de créer un poste de direction des institutions muséales dans le but de parachever le projet qui, à terme, permettra une mise en valeur globale des musées de la Ville et ainsi de la Ville elle-même.

Un crédit d'étude de CHF 200'000.- pour la transformation architecturale et muséographique du Musée d'histoire a été octroyé par le Conseil général le 21 mars 2005. Un certain délai s'est écoulé entre la décision du législatif et l'établissement du cahier des charges de l'architecte car il semblait nécessaire que ce document intègre les développements les plus récents de la réflexion sur l'avenir des trois musées du Parc.

L'étude architecturale, achevée à l'automne 2007, a pris en compte deux scénarios: une réalisation en un bloc et une réalisation en trois étapes. Le volet muséographique de l'étude est en voie de terminaison. La transformation du Musée d'histoire, réalisée avec l'appui de fonds privés, devrait lui permettre de fonctionner comme un centre d'interprétation urbaine qui offrirait au public des informations sur les liens entre urbanisme et horlogerie. Il s'agirait de présenter aussi les conséquences économiques, politiques et sociales de cette industrie pour La Chaux-de-Fonds et Le Locle. Même si ce projet de transformation peut être envisagé indépendamment de la candidature des deux villes au Patrimoine mondial de l'Unesco, il serait symboliquement important qu'une première étape soit mise en route au moment où la décision sur cette candidature sera connue, à l'été 2009.

Implantation des Archives de l'état, du Service cantonal des affaires culturelles, du Service cantonal des monuments et des sites, ainsi que des Archives communales et du Département audio-visuel de la Bibliothèque et de certains fonds spéciaux.

L'Etat a abandonné ce projet principalement pour des motifs financiers. Les accords négociés avec l'actuel locataire n'ont pas permis de faire évoluer le dossier dans les délais prévus. Néanmoins, le projet de réhabilitation des Abattoirs développé et envisagé dans le cadre d'un partenariat public-privé est toujours d'actualité.

2.2.2. Autres projets

La Chaux-de-Fonds 2019

A la réalisation d'un ouvrage faisant suite aux deux publications de référence : *La Chaux-de-Fonds 1894, son passé et son présent* et *La Chaux-de-Fonds 1944, documents nouveaux*, édités à l'occasion respectivement du 100^e et du 150^e anniversaire de l'incendie du 5 mai 1794, la Bibliothèque apporte les réponses suivantes. Il convient de numériser en 2008 les deux publications de référence (accès Internet) puis d'étudier la suite à donner quant à l'opportunité et la faisabilité de mettre en œuvre un produit de référence visant à réunir les sources permettant de retracer l'histoire de la Ville depuis 1944. Le projet de publication *La Chaux-de-Fonds 1994*, devisé à l'époque à Fr 350'000.-, fut refusé par l'autorité.

Naturama

Le Naturama n'a pas été réalisé, toujours pour des raisons de coût. Cependant, un budget d'investissement de 2.8 millions, accepté par le Conseil communal, sera soumis en 2008 au Conseil général. Cette version, très « light » par rapport au projet d'origine de 14 millions, est la plus économique possible. L'aboutissement de ce projet, unique en Suisse, est l'objectif principal du nouveau directeur. Dans cette optique, des partenaires et collaborateurs potentiels ont été contactés.

2.3. Projets liés à l'axe n°3 « Consolidation d'une vocation industrielle et des technologies de pointe, diversification économique, services et habitat de qualité »

2.3.1. Projets stratégiques

Equipement de la zone Ouest

Etude d'aménagement du territoire de la zone du Crêt-du-Loche commune aux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle

Le concours a eu lieu et le projet lauréat retenu est de grande qualité. Il est basé sur le principe d'une liaison verte entre les deux villes et sur un développement en « grappes », reliées perpendiculairement au sens de la vallée à cet axe de verdure. Le mandat a été donné pour l'élaboration du projet dans sa phase pratique, il tient compte des impératifs urgents pour l'implantation immédiate de quelques entreprises. Cf : Rapport des Conseils communaux (Le Locle - La Chaux-de-Fonds) relatif à la mise en oeuvre d'un projet d'étude pour l'aménagement de la zone du Crêt-du-Loche, du 29 août 2005. Cf : Rapport de la Commission de collaboration intercommunale La Chaux-de-Fonds – Le Locle relatif au projet d'étude pour l'aménagement de la zone du Crêt-du-Loche, du 7 février 2006.

Etude et réalisation des équipements de la future zone industrielle et d'utilité publique des Eplatures (pôle technologique cantonal).

Etude en cours. Les lignes directrices du projet primé lors du concours d'aménagement de la zone du Crêt-du-Loche ont pu être intégrées au projet d'aménagement de la zone industrielle en question.

La première étape d'investissements pour l'équipement de la zone a été acceptée par le Conseil général en février 2008.

Réservoir d'eau du Crêt-du-Loche

Le dimensionnement, l'emplacement et le mode opératoire de ce réservoir sont définis. Les coûts des installations (réservoir, conduites, pompage) ont été calculés. Un rapport sera présenté au Conseil général dans le courant de l'année 2008.

Exutoire d'eau claire

Compte tenu de certains inconvénients, la variante initiale a été abandonnée au profit de celle dite "des Planchettes". L'étude d'impact arrive à son terme et les résultats connus sont positifs. L'élaboration du projet en vue de sa mise en soumission a débuté. Le démarrage des travaux est planifié pour fin 2008.

Route des Alisiers

Le projet est provisoirement abandonné. Cette route perd de sa priorité en regard des lignes directrices du projet primé lors du concours d'aménagement de la zone du Crêt-du-Loche.

Acquisition de terrains à vocation industrielle

Un recensement des terrains industriels en mains privées a été effectué et les propriétaires approchés. Des négociations sont en cours et les entreprises recherchant du terrain sont orientées vers ces privés. Afin de simplifier le processus d'achat, il est proposé de constituer des sociétés immobilières (Cf : rapport au

Conseil général sur la politique immobilière {29.8.2007} et rapport sur l'acquisition des sociétés immobilières Igesa et Hôtel Pierre-François, {28 février 2008}. D'autre part, relevons la valorisation des terrains environnant Neode.

Promotion de la ville comme site d'activités commerciales

Engagement d'un chargé de promotion immobilière et commerciale (70%). Contacts systématiques établis avec les commerçants et les groupes nationaux. Création de groupes de travail avec les commerçants pour définir des actions d'animation. Premier projet d'importance: la Trotteuse (course au centre-ville en décembre 2008).

Promotion de la ville comme site d'investissement immobilier (logement, bureaux et industrie)

Engagement d'un chargé de promotion immobilière et commerciale (70%). Démarches auprès de fonds de placement immobiliers et investisseurs institutionnels. Création de groupes de travail avec les milieux immobiliers locaux: "transformation et rénovation" et "image". Définition de la politique immobilière de la Ville (Cf rapport au Conseil général – 29.8.2007)

Nouveau hangar technique sur le site de l'aéroport

Augmentation de la participation des actionnaires au capital d'ARESA

L'endettement d'ARESA était disproportionné en regard de sa faible capitalisation, ce qui risquait de pénaliser sa recherche de fonds à futur pour assurer le développement des activités sur le site et la mise à niveau des infrastructures. Le rééquilibrage du capital actions intervenu en 2007 entre les trois collectivités partenaires (La Chaux-de-Fonds, Le Locle et l'Etat) à hauteur de CHF 1'200'000.- permet donc à ARESA d'envisager des rénovations nécessaires permettant le développement des activités de maintenance, de la capacité d'accueil et d'améliorer l'esthétique d'ensemble du site.

Cf : Rapport du Conseil communal relatif à une participation de CHF 600'000.- de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans le cadre d'une augmentation de CHF 1'200'000.- du capital d'ARESA, du 18 juin 2007.

Programme de rénovation d'immeubles communaux

Rénovation complète chaque année de quinze logements communaux vétustes devenus vacants

Durant la législature 2004-2008, la gérance a disposé de crédits spéciaux d'investissements d'un montant total de CHF 1'520'000.- pour la rénovation complète de 34 appartements vétustes dans les immeubles communaux Beau-Site 23, Blaise-Cendrars 10-12-14, Cernil-Antoine 19-21, Cernil-Antoine 29, Chasseral 6-8, Commerce 21, Commerce 95-97-99, Commerce 101-105, Crêtets 24, Forges 39-41, Fritz-Courvoisier 35, Louis-Agassiz 5-7, Louis-Agassiz 13, Louis-Agassiz 14, Nord 115, Numa-Droz 93, Numa-Droz 179, Olives 2, Président-Wilson 21, Beau-Site et Tertre 7.

Les rénovations précitées ont été nécessaires pour adapter, dans la plupart des cas, ces très anciens logements aux normes de confort actuelles en y créant des salles de bains modernes et en y installant le chauffage central. Les loyers respectifs des appartements rénovés ont été augmentés de telle manière à ce que les investissements soient rentabilisés au taux de 8,5 %.

Remplacement des fenêtres de plusieurs immeubles communaux

La gérance a bénéficié également d'un crédit global de CHF 843'000.- destiné au remplacement de l'ensemble des fenêtres des immeubles Crêtets 22-24-26, Forges 39-41 (y compris volets et stores), Fritz-Courvoisier 33-33b-35, Numa-Droz 183 et Paix 150. Dans chaque cas, les investissements ont fait l'objet de hausse générale des loyers des appartements en fonction de la plus-value qu'ils apportent à la chose louée, selon la dernière jurisprudence en la matière.

Rénovation des immeubles locatifs sis Commerce 95-97-99-101-103-105

Le projet de rénovation des immeubles locatifs communaux sis rue du Commerce 95 à 105, comptant 60 appartements, a été reporté à une période financièrement plus favorable, compte tenu de l'investissement important de 6 millions qu'il représente.

Aménagements de la grande halle de l'Usine électrique

La réfection du sol et la sécurisation de la grande halle de l'Usine électrique ont été effectuées en 2006. Le coût global relatif à l'exécution de ces travaux s'est élevé à CHF 67'389.--, montant qui a été prélevé à la réserve pour la création ou l'amélioration de locaux à l'usage de manifestations publiques. La promotion et la gestion de ladite halle sont assurées par la gérance depuis le 1er janvier 2006.

Incitations à la rénovation et transformation d'immeubles privés

Engagement d'un chargé de promotion immobilière et commerciale (70%). Création du groupe de travail "transformation et rénovation" avec les milieux immobiliers locaux. Contacts directs avec les propriétaires concernés. Création de la Fondation pour la protection du patrimoine qui subventionne certains travaux.

Centre d'hébergement pour congrès et fédérations sportives

Projet non réalisé. Les contacts prometteurs qui avaient été établis avec la fédération suisse de Triathlon n'ont pas abouti. La Confédération a changé son mode de soutien aux sportifs d'élite. Ceux-ci bénéficient maintenant de conditions optimales dans le cadre de l'armée, ce qui a sensiblement diminué l'intérêt pour notre projet.

Projet global pour l'Hôpital

La mise en œuvre du projet global est prévue dans le cadre de la nouvelle répartition des missions des hôpitaux principaux. L'investissement prévu est d'environ 55 millions et les travaux s'étaleront sur trois à quatre ans.

2.3.2. Autres projets

Elargissement de l'action du Service économique aux Montagnes neuchâtelaises

Accord avec le DEN pour y intégrer le Service économique communal et avoir une représentativité sur les Montagnes neuchâtelaises. Vu la nouvelle structure de promotion économique cantonale, cette "fusion" n'a pas pu être réalisée. Des discussions sont en cours avec les communes des Montagnes neuchâtelaises dans le cadre du RUN.

Centre d'affaires à l'aéroport

Ce projet étant lié à la mise à niveau préalable des hangars à l'aéroport, il n'a pas pu être réalisé avant la fin de la législature. Le capital-actions d'ARESA a été augmenté de 1,2 mios pour permettre cette mise à niveau, qui est en cours. Des réflexions sur l'affectation de la ferme Droz-dit-Busset ont également été entamées.

Mise à disposition de locaux pour les entreprises en démarrage

La bonne conjoncture a considérablement réduit le nombre de demandes pour des entreprises en démarrage. De plus, Neode fournit maintenant ce genre de prestations.

Réhabilitation du complexe des Mélèzes

La réhabilitation des compresseurs, des circuits de refroidissements et de la dalle de la patinoire est réalisée.

La réhabilitation de la piscine n'a pas été réalisée pour des raisons financières, mais un crédit d'étude de CHF 20'000.- a été reconduit pour 2008.

Halle de gymnastique près de l'Ancien Stand

Pour l'instant, la construction de cette halle est suspendue. En effet, la situation financière très difficile de la Ville et de l'Etat en début de législature a eu pour conséquences de geler tant le projet de la halle en question que le projet de halle double (halle Volta) qui devait être érigée uniquement par la Ville en face de l'Usine électrique.

Finalement, l'Etat et la Commune se sont mis d'accord pour construire ensemble la halle Volta, (décision du Conseil général du 18 décembre 2007) et il appartiendra à l'Etat d'examiner s'il souhaite aller de l'avant avec le projet de la halle sise à proximité de l'Ancien Stand puisque, entre-temps, le CIFOM a été cantonalisé.

Maintien et développement de l'Institut suisse du karst (ISSKA) à La Chaux-de-Fonds

Le service d'urbanisme et de l'environnement travaille régulièrement et en étroite collaboration avec l'ISSKA en milieu karstique (gouffres, dolines, infiltrations). Une subvention de CHF 18'000.- est allouée annuellement assurant le maintien dans le temps de l'ISSKA à La Chaux-de-Fonds. Des collaborations se développent aussi avec le Parc naturel régional du Doubs et avec le Musée d'histoire naturelle dans le cadre du projet Naturama.

Réforme du Secondaire 1

En date du 27 octobre 2004, le Conseil d'Etat a pris la décision de surseoir, aux deux derniers volets de la réforme secondaire1 (RS1) ; seule l'introduction du plan d'études (PENSE) a été maintenue. Ce plan d'études a été introduit progressivement à tous les degrés à partir du degré 6 dès l'année scolaire 2005-2006. Afin de continuer à garantir un enseignement de qualité pour les élèves de la section PP en particulier, l'Ecole Secondaire de La Chaux-de-Fonds a mené une réflexion de fond sur cette section en vue de l'étendre au niveau cantonal. Des visites d'entreprises ont été organisées pour les enseignants en 2005 de manière facultative et en novembre 2007 de manière obligatoire pour tous les enseignants des degrés 8 et 9.

Orée-du-Bois, 2^e étape

En cours de réalisation. La deuxième étape a démarré en 2006 avec la construction d'un bâtiment à vocation industrielle. En 2007, ce sont 2 immeubles qui ont été mis en chantier. D'autres, ainsi que des villas, suivront.

Participation aux institutions scientifiques

Engagement conditionnel à soutenir un projet de développement dans le cadre de Neode.

2.4. Projets liés à l'axe n°4 « Pour une qualité de vie au sens large, orientée sur les familles et le développement durable »

2.4.1. Projets stratégiques

Plan d'action pour le réaménagement et la revalorisation du quartier des Forges

En 2005, les aménagements et travaux ci-dessous ont été conduits par la Ville et financés en partenariat avec l'entreprise Coop, les TRN et SIM SA :

- Plantation d'arbres sur le trottoir central
- Signalisation verticale
- Marquage horizontal
- Remplacement d'une conduite d'eau potable
- Eclairage public
- Concours giratoire
- Aménagement et réhabilitation des chaussées et trottoirs
- Canalisations
- Rénovation et agrandissement du vestiaire du terrain de Forges

Cf : Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 488'000.- TTC dans le cadre des aménagements aux abords du futur centre commercial COOP-Entilles du 6 juin 2005

Programme de rénovation d'immeubles communaux

Le quartier des Forges, tout comme d'autres d'ailleurs, a fait l'objet de mesures de modération du trafic dans le cadre du projet « sécurité aux abords des écoles » (trottoirs continus, passages piétons rouges, etc.).

La revalorisation du quartier passe également par la revalorisation des espaces publics et/ou semi-publics ; le service des espaces verts et le service d'urbanisme et de l'environnement ont notamment procédé au renouvellement de la rangée d'arbres dépérissant devant les immeubles Bois-Noirs 25-37 et replanté aussi de nouveaux arbres à proximité de cheminements piétons (escaliers rue de l'Eclair). Des voies cyclables sont à l'étude. D'importants aménagements (boulevard des Eplatures, Avenue Charles-Naine, cheminements piétonniers et cyclistes) seront en outre envisagés en lien avec la réhabilitation du site de la scierie et avec le développement des centres commerciaux des Eplatures. Des rénovations complètes d'immeubles communaux sont planifiées en 2008 et 2009.

Construction d'une halle de gymnastique double à la rue Numa-Droz

Le projet de halle Volta a été accepté par le Conseil général lors de sa séance du 18 décembre 2007. Cette installation scolaire et sportive sera construite en collaboration avec l'Etat (à l'usage du CIFOM) et abritera un parking en sous-sol.

Le développement au nord, avec en particulier les immeubles du Chemin-Perdu, contribue également à la revalorisation du quartier.

Agenda 21

Mise en place d'un Agenda 21 de la ville, implication des services communaux, communication externe.

Formellement, la commission n'a jamais été constituée. Néanmoins, tous les rapports au Conseil général font l'objet systématiquement d'un chapitre « impact sur le développement durable ». Qu'il s'agisse de la dimension économique, sociale ou environnementale, la plupart des projets conduits au cours de la législature ont intégré les objectifs du développement durable.

Mise en place d'une systématique d'occasions de rencontre entre population et autorités

Réalisé. Cf. rapport du Conseil communal du 1er octobre 2007 en réponse à la motion Veya sur l'information de la population.

Poursuite de la politique d'accueil des nouveaux habitants et politique d'intégration des étrangers.

Le Service communal de l'action sociale a été chargé d'organiser et de suivre, dans le cadre de Neuchâtois, une cinquantaine d'événements tous très différents les uns des autres. Nous avons tenté d'insérer dans cette grande manifestation multiculturelle une sorte de fil rouge à travers les âges. Depuis les ateliers des tout petits proposant des immersions linguistiques dans la langue de Goethe, en passant par des propositions diverses de danses mélangeant tous les styles pour les adolescents. Des expositions de photos, l'édition d'un livre magnifique : « Regards d'ailleurs », plusieurs conférences, du théâtre, des ateliers cuisines aux saveurs d'ailleurs. A signaler le point d'orgue, une horloge, intitulée « Instants volants - Instants d'ailleurs », créée spécialement pour l'événement par le technicien en horlogerie Roman Winiger, pièce qui fut exposée au Musée International d'horlogerie. Les aspects ludiques de cette réalisation ont été très appréciés du jeune public. Bien évidemment, plusieurs expositions, des conférences et des possibilités très enrichissantes de rencontres avec les communautés étrangères de notre Ville ont été proposées.

Analyse de la situation actuelle et élaboration de lignes directrices pour les achats de la commune de manière compatible avec les principes du développement durable.

Le responsable de la section énergie du service d'urbanisme et de l'environnement est associé depuis 2008 à la commission d'acquisition des véhicules communaux. Pour le reste, ce projet n'a pas pris l'ampleur souhaitée.

Poursuite de la politique énergétique et développement de la communication et de l'information sur les énergies renouvelables, les économies d'énergies et les possibilités de recyclage

- Avec le Service cantonal de l'énergie, participation à la promotion des subventions liées à la « Fondation du centime climatique ».
- Mise à disposition du public de 6 compteurs d'énergie électrique.
- Participation aux activités du Réseau Franco-Suisse d'Éducation à l'Environnement.
- Campagne annuelle de sensibilisation à l'énergie dans toutes les classes de 5ème année primaire de la Ville et activités de terrain pour parler d'énergie et d'environnement in situ.

- Organisation d'une première étape de nettoyage des dolines ou des carrières avec la Protection Civile.

Projet « Reve – Jura-Léman »

Dans le cadre du projet REVE Jura-Léman, 21 villes pilotes dont La Chaux-de-Fonds ont participé au programme Display, campagne européenne conçue par des spécialistes de l'énergie. Plus de 70 bâtiments publics communaux affichent dorénavant leur performances énergétiques et environnementales en utilisant le modèle de l'étiquette des appareils électroménagers. Une campagne d'information commune avec les villes du Locle et de Neuchâtel a été menée, en y incluant des images infrarouges des bâtiments. En échange du savoir européen en la matière, avec 8 communes romandes, nous avons apporté nos connaissances liées au Label Cité de l'énergie pour 8 villes françaises. Ces actions ont séduit l'ADEME et cette démarche sera proposée aux 37'000 communes du territoire français. En 2007, la Ville a procédé au ré-audit pour le nouvel octroi du label "Cité de l'énergie", épreuve couronnée de succès.

Attention portée à la consommation de ressources lors de la rénovation de bâtiments

Nous rénovons les bâtiments dans la mesure des moyens financiers de la Ville en tenant compte systématiquement des normes en vigueur tout en servant d'exemple à la population afin d'inciter les propriétaires, architectes et maîtres d'ouvrages à poursuivre les buts énergétiques. Des panneaux photo-voltaïques sont prévus sur la nouvelle halle de gymnastique Volta et la rénovation de la Grande Fontaine a permis d'importantes économies d'eau.

Mise en place d'une politique de mobilité durable

Plusieurs projets se sont inscrits dans cette perspective :

- Journée sans voiture
- Achats de vélos à disposition des services administratifs
- Promotion et subventionnement des vélos électriques dans le cadre du programme NEW RIDE
- Gratuité du transport des vélos sur les lignes trains des TRN depuis 2007.
- Sensibilisation des entreprises sur la mobilité douce et sur le transfert modal, plan de mobilité entreprise ;
- Développement de la priorité aux transports publics (voies bus, modifications de carrefours, feux de signalisation, etc.) dans la gestion du trafic.

Programme relatif à la préservation de la nature en ville.

Concrétisation par les éléments suivants :

- Sauvegarde systématique des jardins selon PRAC.
- Examen attentif de toutes les demandes d'abattage d'arbres.

Politique préventive en matière de sécurité (sécurité aux abords des écoles, aménagements urbains renforçant le sentiment de sécurité, etc.)

La présence régulière de la police, l'augmentation des patrouilleurs scolaires et la construction de trottoirs continus ont permis de réaliser ce projet.

Sensibilisation à la santé dans les écoles et promotion de l'exercice sportif

Ce projet a été largement réalisé par la mise en place du projet éq'kilo qui a touché les axes suivants :

- projet multidisciplinaire de l'enfant en surpoids et de sa famille ;
- sport scolaire facultatif pour les élèves en surpoids de la scolarité obligatoire ;
- camp polysportif et diététique en collaboration avec le Service cantonal des sports ;
- collaboration avec les boulangers de la Ville pour une salade de fruits durant les 10h.

Politique de formation et d'information du personnel communal

Il ne s'agit pas d'un projet à proprement parler, mais d'une gestion continue et en constante évolution de la politique des ressources humaines. La politique de formation a été décrite dans un autre volet du présent bilan de législature. Quant à l'information et la formation en matière de ressources humaines, le service a mis en œuvre et a informé/formé les cadres à l'interne à divers changements apportés par la nouvelle politique des ressources humaines. Exemple : sur la politique de rémunération, les nouveaux outils d'entretien et de développement, de règles de progressions salariales, la gestion des heures supplémentaires, la gestion de l'absentéisme, les indemnités variables, l'annualisation du temps de travail, etc. Le Conseil communal a en outre instauré une rencontre trimestrielle avec les cadres et une rencontre annuelle avec l'ensemble du personnel de l'administration communale.

Développement d'une politique de la mobilité et du stationnement

Création de parkings publics d'échange à l'intention des pendulaires et des visiteurs de manifestations

L'étude sur la politique du stationnement est en cours ; un rapport au Conseil général se finalise proposant l'introduction, par secteurs, de la zone bleue, limitant ainsi le stationnement des pendulaires et l'attribution de macarons aux résidents permettant un stationnement sans limitation dans le temps. Parallèlement, une étude sur des parkings d'échange est menée ; elle détermine une première possibilité à l'entrée Est de la ville ; pour l'Ouest l'étude se fait avec la ville du Locle au Col-des-Roches.

Réouverture de la gare du Crêt-du-Loclc et aménagement des lignes TC/TRN desservant cette zone. Prolongement de la route des Alisiers, entre le tronçon actuel et La Combe-à-l'ours.

La halte du Crêt-du-Loclc a été inaugurée le 21 septembre 2007. La Ville s'est engagée par un financement « contractuel » (10% du total du projet, soit CHF 161'400.-), un financement au titre d'incitation à la mobilité douce (CHF 100'000.-) et a pris à sa charge le chemin d'accès piétonnier (CHF 20'000). L'ensemble des trains en provenance de Neuchâtel et de Besançon s'arrêtent désormais au Crêt-du-Loclc. Parallèlement, des relations supplémentaires ont été obtenues aux heures de pointe avec ces deux villes. Le prolongement de la route des Alisiers, entre le tronçon actuel et La Combe-à-l'Ours, a été différé et est étudié dans le cadre du projet d'aménagement du site du Crêt-du-Loclc. Cf : Rapport du Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 281'400.- pour le financement de la réouverture de la halte ferroviaire du Crêt-du-Loclc (du 8 novembre 2006).

Incitation à utiliser les TC

Dans le cadre de la concrétisation du plan directeur de la mobilité urbaine, des mesures ont été prises en vue de rétablir l'équilibre parmi les différents utilisateurs de l'espace public ; ainsi, de nouveaux secteurs de voies réservées au bus ont été réalisés (avenue Léopold-Robert, sur Louis-Joseph-Chevrolet, etc.). D'autres sont à venir en lien avec des projets de transformation ou de réalisation de constructions majeures générant de forts mouvements de trafic individuel ou sur des axes jugés prioritaires pour les transports publics comme la rue du Dr.-Coullery. Des carrefours ont été modifiés de façon à accorder plus systématiquement la priorité aux bus et des feux de signalisation ont parfois été installés dans le même but.

D'autre part, le service d'urbanisme et de l'environnement apporte son soutien et ses compétences en vue d'introduire au sein des entreprises des plans de mobilité destinés à opérer un transfert modal de la voiture vers un autre mode de transports, plus doux. Ainsi, lorsqu'une entreprise souhaite s'implanter ou s'agrandir en ville, les requérants sont systématiquement priés de mettre sur pied un plan de mobilité de manière à ce que leur projet ne dépasse pas le nombre minimal de places de stationnement exigible au sens du RELCONSTR. Les plans de mobilité incluent le subventionnement de l'abonnement Onde verte pour les travailleurs. Le règlement concernant les taxes et émoluments a en outre été modifié pour permettre d'exonérer de la taxe de compensation (pour places manquantes) les entreprises ou promoteurs mettant en place des plans de mobilité.

Finalement, un réseau de bandes cyclables est à l'étude au sein des services et devrait aboutir prochainement, conjointement à une politique globale de stationnement (système à macaron).

Systeme d'aide à l'information (SAI)

L'étude a été menée à l'interne des services communaux et des TRN. Elle sera concrétisée en 2008 progressivement selon les secteurs et leur fréquentation.

Mise en oeuvre d'un réseau de pistes cyclables

Le dossier est en voie d'achèvement ; certaines voies cyclables ont été réalisées. L'introduction de ces pistes devient une systématique lors des remises en état des chaussées et lorsque le « cheminement » cycliste est pertinent. L'introduction des pistes cyclables à l'intérieur des voies bus élargies pour permettre cette cohabitation est à l'étude ; bon nombre de villes ont adopté ce principe à l'entière satisfaction de tous les usagers.

Mise en oeuvre de nouvelles zones à vitesse limitée à 30 km/h dans les quartiers, en particulier dans la ville en damier et aux abords des collèges.

Concernant la mise en zone 30 de quartiers, seule la première étape (crédit voté par le Conseil général le 12 mai 2004) a été menée à bien à ce jour, faute de main-d'œuvre à disposition à la voirie.

Evt. reprendre la réflexion sur les horodateurs.

Cet élément est incorporé dans le concept de zones multiprescriptions qui sera présenté courant 2008.

Réaménagement de la place de la Gare

Un crédit d'étude a été octroyé par le Conseil général pour le réaménagement de la place ; cette étude fait suite à l'élaboration du plan spécial Le Corbusier (gare aux marchandises) la relation entre ces deux secteurs étant souhaitable et nécessaire. Le dossier sera conduit pendant l'année 2008 et devrait donner lieu à des travaux sur la place dès 2009.

Sécurité scolaire

La sécurisation des abords de collèges a fait l'objet d'un projet d'ensemble mené par le service de l'urbanisme. Un crédit voté par le Conseil général (10 août 2005), d'un montant de CHF 750'000.- a permis de mener à bien les travaux prévus.

Réhabilitations des places de jeux

La mise en conformité selon les Normes européennes 1176.2 a été effectuée lors de la réfection des places de jeux des Tourelles, Jacob-Brandt 107 et Square des Jardinets. Des places de jeux ont été aménagées au Collège de l'Ouest et sur l'Esplanade du Temple de l'Abeille. Un programme d'entretien est établi et avance selon les disponibilités des ateliers des Travaux publics. Une étude démontre la faisabilité de la création d'une éventuelle nouvelle place de jeux dans le quartier des Forges sur un terrain de la Gérance communale. A relever que son financement n'était pas une priorité en cette période d'austérité.

Structures d'accueil parascolaires pour l'Ecole primaire

Les projets cantonaux d'harmonisation des horaires scolaires et l'évolution des mœurs en matière de travail des deux parents nous obligent à envisager des solutions d'accueil parascolaire au sein ou à proximité de nos écoles. En collaboration avec le chef du service de l'action sociale, le chef du service de la jeunesse, le responsable du CAR et le directeur de l'Ecole primaire, un rapport est en cours d'élaboration mais attend que les décisions cantonales fixent les conditions de mise en oeuvre des structures. Le principe premier est l'encadrement des élèves en marge de l'horaire scolaire, champ d'action à étoffer de l'actuelle Fondation du Foyer de l'écolier. Le 2e objectif est de mettre en lien les organismes actifs dans le sport, la culture, et les loisirs avec les structures d'accueil pour offrir des prestations aux enfants en fin de journée. Dans cette optique, une enquête a été menée et fournit d'importantes données sur les jeunes, les sociétés et leur ouverture à des projets communs avec la Ville. La législature suivante verra la concrétisation de ces réflexions.

Développement de l'animation par le Centre d'animation et de rencontre

Projet d'animatin itinérant

Depuis 2004, le CAR propose diverses animations dans des quartiers de la ville, afin de créer des liens avec les jeunes, collaborer avec les acteurs des quartiers (associations diverses, éducateurs de rue).

Le CAR s'est installé à l'Esplanade, à la Place du Bois, à la Piscine et sur la place de jeux du quartier des Forges. Les liens créés au fil du temps avec la population de ces quartiers se sont consolidés, renforçant l'image d'une institution allant à la rencontre de son public, hors de ses murs.

Ces animations connaissent un succès et une affluence fluctuante selon le lieu, et le temps. Prétexes à la rencontre, cette forme d'animation est très appréciée par la population.

Pour l'avenir, le CAR souhaite étendre l'offre en proposant une structure et des temps d'animation différents adaptés aux enfants (mercredi après-midi) et aux adolescents (autres tranches horaires et lieux à déterminer encore).

Vulgarisation de la science dans un espace aménagé spécifiquement

Ce projet n'a pas pu se concrétiser suite à la suppression d'un poste d'animateur de 50% au CAR en 2005. Réduite à 3,15 postes, l'équipe d'animation du CAR recentre ses activités, et porte l'accent sur le développement des animations de quartier.

Projet intergénérationnel de sensibilisation à l'informatique

En collaboration avec Pro Senectute et le CIFOM, le CAR offre aux seniors des Montagnes neuchâteloises une formation à la pratique de l'Internet dans le cadre de l'atelier Cyberthé. Des jeunes moniteurs soutiennent les aînés dans leur progression dans l'univers informatique. A travers l'échange des connaissances, se transforme aussi le regard d'une génération sur l'autre. Face au succès rencontré auprès des usagers, il s'est avéré que l'infrastructure mise à disposition par le CAR n'était plus adaptée. D'un commun accord, les différents partenaires du projet ont enrichi l'offre avec la programmation de nouveaux cours d'informatique et ont déménagé le Cyberthé dans les locaux du CIFOM en novembre 2007. Une salle équipée de douze ordinateurs reliés à Internet par une ligne à haut débit accueille en moyenne 5 participants par après-midi d'ouverture. La participation s'étoffe régulièrement au fil des ans. Près de 85 seniors sont venus à l'atelier en 2007. Le thé est offert et ce moment convivial permet aux personnes présentes de partager et de se rencontrer. Ce projet répond bien à la demande des seniors en quête de connaissances informatiques. D'autre part, les partenaires mènent des réflexions pour étoffer de nouvelles offres concernant l'utilisation des téléphones portables.

Mise en place d'une commission de réflexion au service de la famille, dans le but de parvenir, à moyen et long terme, à l'amélioration des services d'accueil de l'enfant

Le groupe de pilotage susmentionné s'est réuni plusieurs fois pour réfléchir à la politique d'accueil de l'enfant. Il a posé l'ébauche de ses réflexions dans un rapport remis au Conseil général au cours de l'année 2007. La construction de la future Halle Volta réactualise la nécessité de création de nouvelles unités d'accueil de l'enfant, incluant les activités parascolaires, les devoirs surveillés et le repas de midi. La création du Service de la jeunesse, la réorganisation du CAR et du Repas de l'Ecolier sont les premiers jalons d'une future politique en faveur de la jeunesse à développer.

Concept global de sécurité publique « Police 2006 »

Ce projet peut être considéré comme réalisé dans le cadre de l'intégration du corps local à la police cantonale et du contrat de prestations même s'il nécessite encore quelques ajustements. Le plus gros élément ouvert reste celui de la clé de répartition des amendes d'ordre entre la Ville et l'Etat.

2.4.2. Autres projets

Entretien et réhabilitation des escaliers, phase 1 (8 sur 50), des chemins des parcs et des trottoirs

Deux escaliers ont fait l'objet d'une réfection totale : celui entre la rue de la Ronde et la rue de la Cure, ainsi que celui entre la rue des Moulins et la rue Bel-Air. Un escalier a été reconstruit, suite à son effondrement lors de travaux de terrassement, aux frais du promoteur responsable du dommage (escalier entre la rue des forains et la rue du Pont).

Aucune réfection d'importance n'a été menée sur les chemins des parcs mentionnés ci-dessus, par manque de moyens, tant financiers que de main-d'œuvre.

De même, les trottoirs appartenant à la commune ne font l'objet, depuis plusieurs années, que d'un entretien de surface. Le Conseil communal cependant, soucieux de l'image que confèrent les trottoirs à la Ville, a décidé d'inscrire un montant important aux investissements de l'année 2008 pour la remise en état des trottoirs de la Ville, tant privés que publics (crédit accepté par le Conseil général début 2008).

Promotion du patrimoine – signalisation

Etude d'une signalisation originale des zones 30

Cette étude n'a pas encore été entreprise ; par contre le développement de l'affichage culturel permettra de mettre en évidence de manière assez large des éléments significatifs et remarquables de notre patrimoine.

Embellissement et aménagement de la rue de l'Hôtel-de-Ville

Amélioration des conditions de sécurité aux passages inférieurs de la Malakoff sur la rue de l'Hôtel-de-Ville en relation avec le développement du quartier de l'Orée-du-Bois.

Prévus au programme des investissements de 2008. Le projet d'amélioration du cheminement piétonnier le long de la rue de l'Hôtel-de-Ville a été reporté pour des motifs économiques.

Mise en œuvre des outils de rénovation du parc immobilier

De nouveaux projets privés ont été soutenus par la caisse de pensions et par la ville (cession de terrain ou vente d'immeubles anciens) et ont donné lieu à une dynamique positive pour la rénovation du parc immobilier. Un projet de rénovation des immeubles communaux dans le quartier des Forges a été mené. Il marquera un point fort dans la dynamique souhaitable de rénovation du quartier. Pour ce qui concerne les entrées de ville, en particulier la rue de l'Hôtel-de-Ville, aucune mesure significative n'a encore été prise à l'exception de quelques réflexions sur les propriétés très vétustes situées vers la ruelle du Repos. Le projet de contournement Est de la ville, inscrit dans le projet d'agglomération présenté à la Confédération par le canton, doit permettre de relancer la réflexion.

Avenue Léopold-Robert et Grande Fontaine

La Grande Fontaine a été entièrement rénovée tant au niveau du monument que de ses techniques. La souscription publique lancée à cette occasion a été un plein succès. L'aménagement du tronçon de l'avenue Léopold-Robert entre le carrefour

du Casino et la Grande Fontaine a fait l'objet d'une étude approfondie mettant en scène différents scénarios possibles. Le projet définitif a été adressé au Conseil général ; il prévoit un élargissement assez conséquent des trottoirs Nord et Sud ; un giratoire situé en bout de l'avenue permettra de distribuer les flux de circulation dans ce secteur.

PGEE (plan général d'évacuation des eaux)

L'ouvrage est sous surveillance. Les travaux d'assainissement ont pu être reportés de quelques années.

Traitement des boues du Val de Morteau

La prise en charge et le traitement des boues de Morteau ont débuté en octobre 2006. Les installations de la STEP, certifiées ISO 9000 et ISO 14000 en 2008, permettent de traiter cet apport de boues sans problème, hormis l'installation de valorisation du biogaz. Une micro-turbine a donc été installée et mise en fonction en novembre 2007 en complément du groupe en place pour transformer l'excédent de biogaz en électricité.

Mise en place d'une structure multidisciplinaire d'information et de sensibilisation à la santé (langagière, physique, dentaire, etc.)

Ce projet n'a pu être réalisé pour les raisons suivantes :

- la suppression de la subvention cantonale à l'orthophonie (moins CHF 200'000.-- environ par année) a poussé le Centre d'orthophonie de notre Ville à faire des économies, notamment dans ce projet car il fallait compter environ CHF 3'000.-- qui représentaient la rémunération des orthophonistes pour leurs interventions auprès des familles ;
- des changements très fréquents de médecins-dentistes oeuvrant à la Clinique dentaire nous ont empêchés de construire à moyen terme ce projet. Toutefois, une nouvelle réflexion a été menée et nous espérons que des résultats tangibles se manifesteront lors de la prochaine législature.

A ce propos, il est important de signaler que depuis le 5 mars 2007, la Clinique dentaire scolaire a changé de statut puisqu'elle a été reprise par un médecin-dentiste et le technicien-dentiste, sous le nom de Clinique de la Serre. Ce changement de statut s'est opéré dans de bonnes conditions puisque le personnel qui le souhaitait a été repris par la nouvelle entité et que les tarifs pratiqués par la Clinique dentaire n'ont pas été modifiés.

Au surplus, cette nouvelle institution reste liée à la Ville par un contrat qui porte sur les points suivants :

- le dépistage dentaire est effectué par le dentiste de la Clinique de la Serre et pris en charge financièrement par la Ville ;
- la prophylaxie dentaire est effectuée par la prophylaxiste qui fait désormais partie de l'équipe du Centre de santé scolaire ;
- la participation communale pour les soins conservateurs reste en vigueur pour toutes les familles à faibles et à moyens revenus.

Collaboration avec Le Locle dans le domaine scolaire

Les écoles et autres institutions du Locle font toutes partie du Bureau Santé des Montagnes neuchâteloises et ont adhéré à la Fondation promotion santé. La FOPS mène diverses actions visant à préserver et promouvoir la santé des jeunes dans les Montagnes neuchâteloises.

Les écoles de La Chaux-de-Fonds et du Locle organisent des colloques en commun avec les maîtres du Lycée Blaise-Cendrars. Une collaboration est instituée depuis plusieurs années avec l'Ecole technique du Locle (CIFOM) : préparation et relecture d'examens, visites, échanges, etc.

Une rencontre des Commissions scolaires des deux villes a eu lieu à la fin de l'été 2007. Elle a permis de dresser l'inventaire des actions communes à entreprendre, notamment en matière de sport, de culture, de colloques de branches, d'enseignement bilingue et d'accueil d'enfants allophones. Les directions sont chargées de mettre en œuvre des projets communs dans ces différents domaines, de même qu'une journée sportive commune qui aura lieu au début de l'été 2008.

Développement de l'ISP par des placements dans le secteur privé

Le Canton ayant mis en place une politique de réinsertion dans le domaine de l'économie privée, nous avons collaboré avec les instances créées (Commission technique pour l'insertion des personnes de moins de trente ans et Speranza). Complémentairement, le Service a intensifié les échanges et la collaboration avec Job Service, l'ORP et l'Office d'orientation professionnelle afin de réaliser en direct les démarches d'insertion. L'Office du travail a poursuivi son rôle de service placeur dans le secteur public et parapublic (environ 30 placements en 2007). Le Service de l'action sociale s'est attaché à développer un secteur entreprises sociales afin de prendre en charge les personnes ne répondant pas aux critères d'insertion dans le domaine privé. Le but étant une forme de contre-prestation à l'aide sociale avec objectif de préparation à plus long terme, à l'insertion et l'indépendance financière.

Le projet développé avec Alfaset a été accepté par le Conseil d'Etat le 13 novembre 2007. Le projet avec Feu Vert est finalisé en attente de la décision cantonale de cofinancement (Le Locle s'est retirée du projet à fin 2007). Le troisième projet avec Sombaille Jeunesse est actuellement en attente.

Centre culturel et sportif

Non réalisé. L'étude a été faite et elle démontre qu'il y a une demande pour un lieu d'activités mixte (sportives et culturelles). Le Conseil communal n'a pas souhaité donner suite à ce projet, estimant que l'Usine électrique ne devait pas servir de lieu de pratique sportive.

Mise en place d'un pool de communication avec Le Locle

Non réalisé. Cf. rapport du Conseil communal du 1er octobre 2007 en réponse à la motion Veya sur l'information de la population.

2.5. Projets liés à l'axe n°5 « Les institutions et les finances comme instruments et non comme freins »

2.5.1. Projets stratégiques

Grands projets informatiques

Réalisation d'une base de données de l'habitant (Environnement de Traitement des Informations Communales - ETIC) :

Cette réalisation est terminée et est en phase de déploiement (plusieurs communes et la Ville de Neuchâtel l'exploitent). L'utilisation de cette nouvelle application par la Ville de La Chaux-de-Fonds est prévue pour décembre 2008. Elle permet également la gestion des permis de fouilles et l'utilisation de l'application pour permettre la mise à jour et l'exploitation des données nécessaires au recensement 2010 (interface avec la base de données REGBL de l'OFS) est en cours. L'axe « Guichet sécurisé » permettant aux citoyens de notre canton d'obtenir des prestations de guichet au travers du Guichet sécurisé doit encore être développé. La facturation de la taxe déchets ménages sous sa forme actuelle par l'application ETIC est en cours d'analyse.

Gestion des routes et des canalisations :

L'application a été choisie et est en exploitation depuis janvier 2008.

Stockage et diffusion d'informations :

L'application est en exploitation dans plusieurs services de la Ville et son déploiement perdurera encore en 2008 et probablement en 2009. Les machines multifonctions permettant la saisie des informations équipent presque tous les services et leur déploiement se terminera en 2008. La Chancellerie (gestion du courrier, PV du Conseil communal et du Conseil général, réglementations diverses), le Contrôle de l'habitant (fiches des habitants, dossiers des naturalisation et des suisses de l'étranger), l'Intendance des bâtiments (dossiers des bâtiments), l'Office des sports (dossiers), l'Office AVS (gestion des dossiers AVS), le Service de l'urbanisme et de l'environnement (permis de construire, gestion du courrier) et le SIC (gestion du courrier, des dossiers du personnel, des projets informatique) utilisent cette application. Le déploiement est en cours pour le SDP (gestion du courrier, dossiers métiers), les Travaux publics (gestion du courrier, dossiers techniques et métiers), les écoles (gestion du courrier), la bibliothèque de la Ville (gestion du courrier, fiches) et les Services sociaux (gestion des dossiers papiers des assistés).

Permis de construire :

Un programme nommé INTECOM est en cours d'élaboration, il s'agit d'un système de gestion des permis de construire à l'image du programme SATAC, actuellement en fonction au niveau cantonal, mais exclusivement réservé aux trois villes ayant la compétence d'élaborer des préavis de synthèse. En principe achevé dans le courant 2008, ce programme facilitera notamment le suivi et la circulation interservices des permis de construire.

Gestion du dossier des bénéficiaires de l'aide sociale (SCAS) :

L'intégration des applications nécessaires à permettre la consultation informatisée des dossiers est en cours d'analyse. Le déploiement de la solution à l'aide des outils de GED et Workflow retenus est prévu pour le premier semestre 2008.

Intranet

En service depuis le 1er janvier 2008. Les services des ressources humaines et la Chancellerie sont les premiers à utiliser cet outil pour diffuser de l'information et le déploiement des autres services est planifié courant 2008.

GELORE

Cette application est en exploitation à l'Office des sports et à la voirie. L'application est utilisée par les écoles. Par contre, la diffusion de cet outil à la Gérance des immeubles est reportée en raison des réflexions pour la création d'une gérance cantonale unique.

Lancement et développement du Service géomatique (en relation étroite avec le Service informatique communal et le géomètre communal)

Depuis sa création en 2005, le Service géomatique a atteint ses objectifs, soit fournir aux services communaux des outils d'aide à la décision pour la gestion du territoire. L'expérience a montré qu'il est difficile d'équiper les services demandeurs (coût, compétences, fréquence d'utilisation). Il est préférable d'effectuer les travaux directement au Service géomatique.

Les données géographiques d'intérêt commun sont centralisées dans des répertoires partagés (système d'information du territoire SIT). Un catalogue en dresse la liste. De nouvelles géodonnées sont disponibles : cadastre et aménagement du territoire pour la commune du Locle (réalisation de projets transversaux), orthophotos 25cm, courbes de niveau, modèle numérique (plan 3D), plans d'époque... Le guichet cartographique communal met à disposition sur Internet les données utiles à la population. Les thèmes sont : chantiers, mesures hivernales, toponymie, chiens en ville, places de jeux, infrastructures sportives.

Géomètre communal : réalisation d'un plan officiel.

Non réalisé en raison de l'indisponibilité des données cadastrales, base nécessaire pour l'élaboration du plan de ville.

SIC : réalisation d'un centre d'impression de plans.

Regroupement du scanner et plotter au 4^{ème} étage du bâtiment des Travaux publics.

Police locale : signalisation routière.

Mise en production d'une application pour la saisie et la gestion des signaux. Territoire saisi à 80%.

Office des sports : gestion, réservation et facturation des infrastructures.

Mise en production, en collaboration avec le SITN, de l'application @GIS. La Chaux-de-Fonds est commune pilote.

Direction des écoles : répartition des élèves dans les collèges.

Distribution annuelle des élèves dans les classes de 1^{ère}, 4^{ème} et entrée au secondaire. La méthode, utilisée dans aucune autre commune du canton, a été étudiée par le SITN pour faire une application centralisée.

SIS : inventaire et descriptif des installations d'urgence, des sites sous alarmes et des dossiers d'intervention.

Le SIS travaille de manière autonome.

SIM-TP : cadastre souterrain, gestion des espaces verts et des tombes.

Développement d'une base de donnée dynamique PGEE pour la gestion du réseau d'eaux usées. Outil innovateur.

Développement d'une application de gestion des espaces verts, des places de jeux et du mobilier urbain. En cours de saisie.

Aucun développement au cimetière pour la localisation des tombes.

Urbanisme : plan d'alignement.

Analyse des besoins effectuée. Projet mis en attente pour des questions budgétaires.

Gérance : localisation des immeubles.

Plan effectué dans le cadre de l'étude pour une gérance unique.

Autres réalisations non prévues

Application de gestion des stands de la braderie et plans pour la candidature UNESCO.

Systématisation de la gestion des ressources (finances et bâtiments)

Une procédure a été introduite pour les demandes de crédits au Conseil communal. Les rapports du Conseil communal au Conseil général font l'objet d'un préavis et d'un contrôle du Service financier s'agissant de leurs éventuelles conséquences financières.

Un nouveau plan comptable harmonisé pour les collectivités publiques suisses est en cours d'élaboration; il pourrait modifier la structure des comptes de la Ville. De ce fait, la mise en place d'un manuel comptable à l'usage des services a été reporté.

Le regroupement des compétences spécifiques selon les "métiers" s'est poursuivi permettant ainsi d'améliorer la gestion et de réaliser des économies:

- Les différents secteurs du Service financier (comptabilité, secrétariat, caisse communale, contributions) qui étaient répartis sur trois sites ont été regroupés à Serre 23 en 2005.
- La saisie des factures fournisseurs est entièrement centralisée à la comptabilité.
- La mise en place du module de facturation SAP-SD a permis une centralisation de la gestion des débiteurs et du contentieux, améliorant ainsi le suivi des débiteurs. La mise en place de la version 4.7 de SAP-FI par la comptabilité permet de mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Un suivi des autorisations par utilisateur a été introduit ce qui garantit une meilleure sécurité de l'information.

- La mise en place d'un nouveau module de gestion des immobilisations (SAP-AA) est en cours. Cette fonctionnalité permettra de répondre au besoin impératif de gérer un inventaire des biens de la Ville et d'en améliorer le suivi financier.
- La centralisation de la gestion administrative des contrats d'assurance est assurée par le Service financier avec l'appui d'un courtier depuis début 2006.
- L'entretien des infrastructures ainsi que la gestion technique des immeubles ont été centralisés à l'Intendance des bâtiments et à la Gérance communale, à l'exception des bâtiments du MIH et des infrastructures sportives.

Modernisation de la politique des ressources humaines

Formation des cadres au management

Projet réalisé entièrement. Une politique de formation a été mise en place dès 2005 et elle englobe deux volets : la formation des cadres au management du personnel et la formation continue en matière de bureautique/accueil/etc. D'une manière générale, la première consiste à mettre en place une culture d'entreprise commune et à donner aux cadres de manière régulière les outils nécessaires de conduite et de gestion. Les thèmes généraux traités ont été notamment les suivants : rôle du cadre, communication, délégation, développement d'équipe et motivation, conduite d'entretiens et fixation d'objectifs, techniques de travail. Les chefs de service et les cadres intermédiaires ont suivi 5 jours de formation sur 2 ans ; 30% du personnel a été formé en bureautique et à l'accueil du public.

Implémentation de la nouvelle loi fédérale sur le travail aux Travaux Publics, au SIS et au SDP.

Projet réalisé dans une autre direction. Les travaux publics et le SIS ne sont pas soumis à la nouvelle loi fédérale sur le travail mais leurs horaires et leur organisation ont été profondément revus dès 2008. La Police locale a fait l'objet d'un projet de grande envergure et a intégré depuis début 2007 la Police unique.

Description, évaluation et classification des fonctions (DECF) : établissement de la nouvelle échelle des traitements, fixation des rémunérations et mise en œuvre.

Projet réalisé. Se référer au rapport du Conseil communal au Conseil général du 17 août 2005. Résultats obtenus : une nouvelle politique de rémunération ; une nouvelle échelle des traitements ; une nouvelle classification des fonctions ; des règles claires et transparentes pour les progressions salariales. La phase de transition dure depuis environ 2 ans et consiste à traiter les cas particuliers et les contestations liées à l'introduction de la classification des fonctions. Cette dernière est validée tous les 6 mois, compte tenu des modifications normales liées aux diverses réorganisations des services communaux. A ce jour, un nombre restreint de contestations fait l'objet d'analyse en étroite collaboration avec les représentants du personnel. Elles représentent 4% des fonctions existantes. La révision de la réglementation a également porté sur l'octroi de deux jours de vacances supplémentaires par année et sur l'introduction d'une diminution du temps de travail de référence dès 50 (-5%), respectivement 55 ans (-10%), dans un but de prévention de la santé et de préparation à la retraite.

Mise en place du deuxième volet SAP/RH avec nos partenaires de l'entité neuchâteloise.

Projet réalisé partiellement, étant donné que la mise en place de la nouvelle version a eu lieu. Toutefois ce projet n'est pas à ce jour suffisamment développé par l'Entité neuchâteloise pour pouvoir être utilisé correctement.

Instauration d'une politique de recrutement depuis la mise au concours jusqu'au départ du collaborateur, en passant par son accueil.

Projet réalisé partiellement. Le projet n'a pas été encore formalisé sous la forme d'un rapport. Toutefois la procédure a été modifiée dès la fin de l'année 2005 et à ce jour, le service des ressources humaines gère la part administrative du recrutement pour la plupart des services et propose la rémunération pour tous les nouveaux engagements. La gestion globale du processus de recrutement (tri des dossiers, entretiens, etc.) a été effectuée en collaboration étroite avec le SRH pour la majorité des services.

Suite du projet DECF : instauration d'une gestion des compétences, de la formation et de la mobilité interne.

Projet réalisé partiellement. La nouvelle politique de formation a été décrite ci-dessus. La mobilité interne est un processus continu et les procédures ont été mises en place. La gestion des compétences paraissait comme étant prématurée, tant que les autres projets n'avaient pas abouti. Elle devrait être un des projets majeurs de la prochaine législature. Toutefois, elle a été abordée et appliquée de manière indirecte durant les multiples réorganisations et restructurations des services entre 2005 et 2007 et avec la formation des cadres. Afin qu'elle puisse être formalisée, nous attendons les premiers résultats des entretiens d'évaluation et de développement qui auront lieu systématiquement dès 2008.

Suite du projet DECF : mise en place d'outils de gestion pour les chefs de service (gestion des absences et de l'absentéisme, des temps de travail et du timbrage, introduction de tableaux de bord et statistiques).

Projet réalisé entièrement ; la phase de mise en œuvre a débuté. Les projets suivants ont été réalisés entre 2006 et 2007 : introduction de timbreuses pour la plupart des services ; gestion des absences et des temps de travail ; mise en place d'indicateurs et de statistiques ; gestion des heures supplémentaires ; introduction de l'annualisation du temps de travail pour quelques services ; homogénéisation des indemnités variables. Après la mise en œuvre des divers changements, il est nécessaire d'analyser de manière détaillée les impacts avant de pouvoir articuler des chiffres cohérents et significatifs.

Conséquence logique de la DECF et de divers autres projets : la révision totale du règlement général du personnel administratif

Projet réalisé partiellement. Se référer aux rapports du Conseil communal au Conseil général du 17 août 2005 relatif à la DECF et à la nouvelle politique de rémunération et du 5 décembre 2007 relatif à la modification partielle du Règlement général pour le personnel de l'administration communale (RGPA). La révision totale du RGPA n'est pas pertinente tant que les axes majeurs de la politique des ressources humaines ne sont pas mis en place.

Caisse de pensions du personnel communal (CPC) et Etablissement hospitalier multisites (EHM)

Etant donné les enjeux financiers et techniques que représente la création de l'HNE au 01.01.2006 (précédemment EHM) au niveau de la prévoyance professionnelle, une étude a été menée par les trois administrateurs des caisses de pensions de l'Etat et des villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Au fil des discussions, la solution d'étudier la constitution d'une nouvelle caisse de pensions du Canton de Neuchâtel s'est dessinée. Un projet a été mis en place et aboutira à la constitution d'une caisse unique au 1^{er} janvier 2009 (voir rapport au Conseil général de mars 2008).

Collaboration avec les institutions de prévoyance (IP) de droit public du canton

De nombreux rapprochements entre collectivités publiques (villes et Etat) ont donné lieu à des transferts de personnel.

En ce qui concerne la prévoyance professionnelle, le principe du maintien à la Caisse de pensions initiale des assurés concernés par un transfert a été retenu dans l'attente de la Caisse de pensions unique de la fonction publique du Canton de Neuchâtel.

Mise en fonction du Service d'action sociale communal, ou « guichet unique »

Le Guichet social régional (GSR) de La Chaux-de-Fonds (Service pilote cantonal), rattaché au Service communal de l'action sociale, est en fonction depuis début 2006. Les secteurs précédemment situés à Grenier 22 ont déménagé à Collège 9 dès la fin des travaux de transformation des locaux, soit dans la deuxième partie de l'année 2005.

Le GSR groupe les offices de l'aide sociale, du travail, de l'AVS/AI, du logement et le Centre d'accueil et d'orientation en matière sociale.

Une première période, dite de cohabitation, a permis au chef de service d'analyser très en détail les différentes fonctions assumées par les nouveaux offices placés sous sa responsabilité et d'élaborer les nouvelles procédures de travail et de collaboration indispensables à une réelle fusion des activités. En effet, l'un des buts principaux de cette nouvelle organisation était d'éviter les doublons et d'optimiser la mise à disposition des compétences et des aptitudes de chaque collaborateur face aux missions du nouveau service. Cette période d'analyse, de réorganisation et de redistribution des tâches s'est étendue d'avril à août 2006.

Le projet cantonal comporte encore une troisième étape d'évolution qui centralisera l'accès aux prestations sociales versées sous conditions de ressources (subvent. assur. maladie, avances des contributions d'entretien, bourses d'études, etc ...). L'organisation mise en place est prévue pour absorber cette dernière étape dès que l'Etat sera en mesure de l'organiser.

Les communes de La Sagne et des Ponts-de-Martel, suite à leur demande, sont desservies par le GSR de La Chaux-de-Fonds depuis le 1^{er} janvier 2007.

La création du GSR a permis de recevoir, dès 2006, une subvention cantonale de l'ordre de CHF 1,1 mio.

Production et adduction de l'eau

Moyats, dalle nacrée

Après étude de différentes variantes d'amélioration du captage, un crédit d'investissement a été octroyé en décembre 2007 pour la rénovation des équipements. Les travaux ont débuté en janvier 2008 pour se terminer durant le premier trimestre de l'année.

L'étude de l'implantation d'une station de traitement des eaux est en phase finale. Plusieurs lieux d'implantation ont été étudiés et le site des Moyats semble offrir la meilleure solution, ceci à condition que la sécurisation du tronçon d'adduction « La Corbatière - Les Grandes-Crosettes » soit réalisée. Il reste encore à finaliser l'élimination des eaux de retro-lavage des filtres et terminer l'analyse des infiltrations d'eau possibles le long du secteur d'adduction de Jogne. Un rapport au Conseil général sera présenté dans le courant de l'année 2008.

Le secteur « La Corbatière - Les Grandes-Crosettes » de notre adduction d'eau n'est pas sécurisée par rapport à un accident routier impliquant, par exemple, un déversement d'hydrocarbure ou de purin et par rapport à des infiltrations d'eau polluée provenant des pâturages du « Communal de La Sagne ». Au sujet de ce dernier point, il a été remarqué, suite à une étude géologique approfondie et à des mesures de qualité d'eau sur site, que les infiltrations d'eaux souillées sont plus importantes que ce qui avait toujours été estimé par le passé. En cas d'accident de ce genre (hydrocarbures et/ou infiltrations importantes), la Ville risque d'être privée d'eau potable par une pollution de son réservoir de tête. Dans ce cas, même l'eau en provenance du SIVAMO ne pourrait être utilisée. Plusieurs variantes de sécurisation ont été étudiées et il en ressort que la seule solution techniquement et durablement valable est le percement d'une nouvelle galerie avec mise sous tube de l'adduction. L'ancienne galerie, de par sa configuration géométrique, ne permet pas la mise sous tubes de l'adduction actuelle. Un rapport au Conseil général sera présenté dans le courant de l'année 2008.

Travaux de transformation de la Bibliothèque de la Ville

Les travaux planifiés dans les étapes une et deux du projet de réaménagement des locaux de la Bibliothèque de la Ville ont été finalisés entre juin 2004 et février 2006. La date d'ouverture des services et l'enveloppe budgétaire ont été respectées.

Les étapes 1 et 2 en résumé : Facilité d'accès, installation d'un ascenseur, surface agrandie dans le secteur de la lecture publique, création des conditions de conservation du patrimoine imprimé et audiovisuel, équipement adapté, redistribution des espaces de travail, mise aux normes. Ce réaménagement de locaux fut l'occasion de nombreuses visites. Tant du point de vue des usagers que du personnel, la satisfaction est unanime. Il convient d'exprimer ici toute notre reconnaissance pour la confiance témoignée à la Bibliothèque de la Ville.

2.5.2. Autres projets

Réorganisation de la structure administrative des écoles

Une nouvelle unité administrative regroupant les anciens secrétariats des Ecoles enfantine, primaire et secondaire a été créée début 2005, sous la conduite du directeur administratif. Les synergies entre les activités administratives des trois Ecoles ont été développées et les directions des Ecoles ont été allégées de différentes tâches administratives au profit du travail pédagogique.

En parallèle, une réflexion approfondie sur la future structure pédagogique des écoles (projet Direction 08) est en cours avec la participation du corps enseignant, dans le but d'améliorer le suivi vertical des élèves, d'assurer une meilleure intégration des écoles de la Ville, de développer une culture d'établissement commune et d'anticiper les changements à venir au niveau national (Concordat Harnos) et romand (Convention romande, Plan d'étude romand). Un rapport intermédiaire à la Commission scolaire est pendant.

Mise en activité du Centre de santé

Le Centre de santé « La Comète », rue du Pont 25, est entré en fonction à fin décembre 2005. Il a été formellement inauguré le 31 août 2006. Ce centre de santé s'est inscrit parfaitement dans la notion de maintien à domicile, voulu par l'Etat lors de la création de la nouvelle structure Nomad en 2006. La Fondation pour l'aide, les soins et l'action sociale à domicile des Montagnes neuchâteloises a été dissoute comme toutes les structures identiques du Canton. Les biens de notre Fondation ont été préservés au bénéfice des collaborateurs de notre région par la création d'un fonds géré par une nouvelle association. Ce centre de santé n'a pas représenté de charges financières pour la Ville ; au contraire il a rapporté CHF 123'565.60 (cptes 2005) suite à la redistribution des réserves des services concernés.

Le Centre de santé regroupe : les secteurs aide familiale et soins infirmiers (SAD) ainsi que les services de Pro Senectute, de la stomathérapie, l'ergothérapie, la Ligue contre les maladies pulmonaires, le service garde-malades de la Croix-Rouge.

Etablissement hospitalier multisite (EHM)

La loi EHM a été approuvée par le Grand Conseil et par le peuple. Le Conseil d'administration a été nommé en août 2005. Le Conseil général a entériné le transfert de notre hôpital à l'EHM lors de sa séance du 29 mars 2006. Depuis la nouvelle institution a été mandatée par le Conseil d'Etat pour présenter un « Plan d'actions » permettant des économies de fonctionnement de l'ordre de 23 millions ainsi qu'un rapport sur la répartition des missions entre les deux sites principaux. Le Conseil d'Etat a pris position à ce sujet début 2008.

Table des matières

1.	Introduction	1
1.1.	La Chaux-de-Fonds, espace et temps, espace du temps	1
2.	Programme de législature 2004-2008 : projets	6
2.1.	Axe n°1 « Relations extérieures : une politique active basée sur trois piliers »	6
2.2.	Projets liés à l'axe n°2 « Patrimoine et culture, ou comment marier passé et présent pour construire l'avenir »	8
2.2.1.	Projets stratégiques	8
	Mise en valeur du patrimoine urbain	8
	Mise en valeur du MH et du MH dans le prolongement de la réflexion lancée autour de « 1 parc, 3 Musées »	8
2.2.2.	Autres projets	10
	La Chaux-de-Fonds 2019	10
	Naturama	10
2.3.	Projets liés à l'axe n°3 « Consolidation d'une vocation industrielle et des technologies de pointe, diversification économique, services et habitat de qualité »	11
2.3.1.	Projets stratégiques	11
	Equiperment de la zone Ouest	11
	Acquisition de terrains à vocation industrielle	11
	Promotion de la ville comme site d'activités commerciales	12
	Promotion de la ville comme site d'investissement immobilier (logement, bureaux et industrie)	12
	Nouveau hangar technique sur le site de l'aéroport	12
	Programme de rénovation d'immeubles communaux	12
	Incitations à la rénovation et transformation d'immeubles privés	13
	Centre d'hébergement pour congrès et fédérations sportives	13
	Projet global pour l'Hôpital	13
2.3.2.	Autres projets	14
	Elargissement de l'action du Service économique aux Montagnes neuchâteloises	14
	Centre d'affaires à l'aéroport	14
	Mise à disposition de locaux pour les entreprises en démarrage	14
	Réhabilitation du complexe des Mélèzes	14
	Halle de gymnastique près de l'Ancien Stand	14
	Maintien et développement de l'Institut suisse du karst (ISSKA) à La Chaux-de-Fonds	14
	Réforme du Secondaire 1	15
	Orée-du-Bois, 2 ^e étape	15
	Participation aux institutions scientifiques	15
2.4.	Projets liés à l'axe n°4 « Pour une qualité de vie au sens large, orientée sur les familles et le développement durable »	16
2.4.1.	Projets stratégiques	16
	Plan d'action pour le réaménagement et la revalorisation du quartier des Forges	16
	Agenda 21	17
	Développement d'une politique de la mobilité et du stationnement	19
	Réaménagement de la place de la Gare	21
	Sécurité scolaire	21
	Réhabilitations des places de jeux	21
	Structures d'accueil parascolaires pour l'Ecole primaire	21
	Développement de l'animation par le Centre d'animation et de rencontre	21
	Projet intergénérationnel de sensibilisation à l'informatique	22
	Mise en place d'une commission de réflexion au service de la famille,	22
	Concept global de sécurité publique « Police 2006 »	22

2.4.2.	Autres projets _____	23
	Entretien et réhabilitation des escaliers, phase 1 (8 sur 50), des chemins des parcs et des trottoirs _____	23
	Promotion du patrimoine – signalisation _____	23
	Embellissement et aménagement de la rue de l'Hôtel-de-Ville _____	23
	Avenue Léopold-Robert et Grande Fontaine _____	23
	PGEE (plan général d'évacuation des eaux) _____	24
	Traitement des boues du Val de Morteau _____	24
	Mise en place d'une structure multidisciplinaire d'information et de sensibilisation à la santé (langagière, physique, dentaire, etc.) _____	24
	Collaboration avec Le Locle dans le domaine scolaire _____	25
	Développement de l'ISP par des placements dans le secteur privé _____	25
	Centre culturel et sportif _____	25
	Mise en place d'un pool de communication avec Le Locle _____	25
2.5.	Projets liés à l'axe n°5 « Les institutions et les finances comme instruments et non comme freins » _____	26
2.5.1.	Projets stratégiques _____	26
	Grands projets informatiques _____	26
	Lancement et développement du Service géomatique (en relation étroite avec le Service informatique communal et le géomètre communal) _____	27
	Systématisation de la gestion des ressources (finances et bâtiments) _____	28
	Modernisation de la politique des ressources humaines _____	29
	Caisse de pensions du personnel communal (CPC) et Etablissement hospitalier multisites (EHM) _____	31
	Collaboration avec les institutions de prévoyance (IP) de droit public du canton _____	31
	Mise en fonction du Service d'action sociale communal, ou « guichet unique » _____	31
	Production et adduction de l'eau _____	32
	Travaux de transformation de la Bibliothèque de la Ville _____	32
2.5.2.	Autres projets _____	33
	Réorganisation de la structure administrative des écoles _____	33
	Mise en activité du Centre de santé _____	33
	Etablissement hospitalier multisite (EHM) _____	33